

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 32 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
 Un numéro: 25 c. — Annonces: 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 1, au 1er.
 ▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVIL-DENUNCIQUES, rue Lepelletier, 3.
 Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 24 février 1845.

Par dépêche télégraphique, le ministère nous a appris hier qu'il a obtenu une majorité de 24 voix dans la question des fonds secrets. Il n'a pas voulu que la France pût être plus long-temps inquiète sur son sort. Le voilà donc encore une fois sauvé. Qu'il continue son œuvre, et nous verrons ce qu'elle produira : en toute chose il faut voir la fin. Nous n'avons plus la réalité du gouvernement parlementaire, c'est ce que tout le monde comprend; mais nous avons un ministère qui vit au jour le jour d'expédients, qui se cramponne sans dignité au pouvoir, qui ne craint pas de compromettre les intérêts de l'Etat quand il s'agit de son propre intérêt. Nous allons le voir ouvrir toutes les barrières de l'agiotage à la corruption. Que les joueurs à la Bourse se réjouissent, les actions des chemins de fer vont monter; que les banquiers se frottent les mains, on va leur livrer toutes les grandes lignes de fer; que le ministère anglais se déride, nous allons diminuer notre marine, disloquer notre artillerie, laisser nos arsenaux se vider sans les remplir. On désarmera de manière à rendre toute guerre impossible; en un mot, on ne conservera que les troupes nécessaires pour contenir l'intérieur, garder les forts, et l'on continuera plus que jamais le système de la paix à tout prix.

Les vingt-quatre voix du ministère seront mises à profit, assurément, et nous ne serions pas étonnés, d'autre part, qu'on voulût les utiliser pour obtenir la dotation si désirée du duc de Nemours. Pourquoi la cour se refuserait-elle cette satisfaction? pourquoi ne prendrait-elle pas sa revanche? Est-ce qu'elle aurait encore peur des pamphlets de Timon et des articles de journaux? Il nous semble qu'aujourd'hui de pareilles préoccupations seraient puériles: au dehors on n'a rien à redouter, au dedans on a tout en sa main; jamais on n'aura une plus belle occasion. Messieurs du centre, ne vous gênez pas, puisez dans nos poches, faites voir que vous êtes maîtres des cordons de notre bourse; vous pourriez bien vous trouver un jour fort empêchés de la faire. D'ailleurs, n'avez-vous pas voté une indemnité pour Pritchard? Après un pareil succès, on ne doit plus douter de rien; une chambre qui approuve le rappel de M. Dupetit-Thouars, qui sanctionne le traité du Maroc, qui ne trouve rien à redire sur l'administration, est une chambre introuvable; il faut savoir s'en servir.

Ces jours derniers, le *Journal des Débats* affirmait que, dans le cas où le ministère triompherait, la chambre ne serait pas dissoute à la fin de cette session; nous n'avons pas de peine à le croire. Bien niais seraient les ministres qui la dissoudraient après de pareilles preuves de dévouement, nous allions presque dire de servilité. Qu'elle continue à se montrer aussi sage, aussi intelligente, et elle achèvera sans doute tout son temps; on l'usera jusqu'au bout. A la vérité, nous ne répondons pas qu'elle ne serve aussi à user la machine représentative actuelle, qu'elle ne prête de terribles arguments aux novateurs, qu'elle ne désillusionne bon nombre de partisans du régime constitutionnel. Cela pourrait bien arriver, et par conséquent compromettre certains intérêts qu'on voudrait cependant préserver.

Sur toutes ces choses nous n'avons rien à dire; nous laissons à d'autres le soin d'en avoir souci. Pour nous, depuis long-temps nous n'avons qu'un but, c'est d'éclairer la marche du ministère, de le suivre pas à pas, de prouver aux plus incrédules qu'il se joue des lois du pays, qu'il est sous la dépendance de l'étranger, qu'il ne vit qu'à l'aide de l'intrigue, de la corruption et de l'intimidation. Nous continuerons notre démonstration. Quand le pays sera suffisamment éclairé sur ce point, nous verrons, sans aucun doute, les choses se modifier du tout au tout.

Nous publierons dans notre prochain numéro un article sur le mouvement religieux qui s'opère en ce moment en Allemagne. Nous donnons aujourd'hui la première de deux lettres que vient de faire imprimer le curé Jean Ronge, le promoteur de la nouvelle église catholique allemande; c'est un document historique qui servira à l'appréciation des doctrines qui séparent cette église de Rome.

LE CURÉ JEAN RONGE

A SES CORELIGIONNAIRES ET CONCITOYENS.

Vous avez bien accueilli mes premières paroles sur la sainte tunique de Trèves; vous avez senti qu'elles venaient du cœur, et l'amour que vous m'avez voué ne se laisse pas tromper par les calomnies de mes adversaires. Vous avez manifesté une opinion qui promet la victoire à notre religion, à notre liberté de conscience, à notre vertu, à notre honneur. Les invectives des adhérents de Rome n'étouffent pas en moi cette espérance; elles augmentent mon courage et ma confiance.

Coreligionnaires et concitoyens, l'œuvre est commencée, mais cette conquête de notre esprit et de notre cœur n'est pas encore assurée; l'ennemi la menace. En avant! Assurons une victoire complète à la religion et à la patrie! *Déclarons-nous affranchis de la hiérarchie romaine et du pape, et composons une église allemande-catholique, c'est-à-dire générale.* Sans cela il n'est point de salut pour nous. La nation allemande doit secouer le joug de l'évêque italien, devenir une véritable communauté chrétienne, une communauté de frères. Vous le devez pour votre salut et celui de vos enfants. Ce potentat étranger, l'évêque de Rome, a fait de la religion un instrument de domination; il l'a défigurée par les abus; il nous tient donc en esclavage spirituel; il ruine l'unité de la nation et mine le bonheur de la patrie.

Le bien être moral des peuples et la religion importent peu à l'évêque de Rome, mais bien la puissance temporelle et la richesse. Pour opprimer et dominer les peuples, il a, sous le manteau de la religion, introduit un tissu d'abus et de superstitions, un système complet de contrainte et d'usure.

Lui et ses adhérents ont mis l'esprit dans les fers et appellent l'excommunication sur ceux qui pensent autrement qu'il ne l'a prescrit. Ils appellent mauvais catholiques et incrédules nos coreligionnaires qui ne suivent pas aveuglément leurs préceptes; ils chassent de l'église ceux qui n'écourent pas leurs ordres intolérants, mais parlent et agissent selon l'esprit du véritable christianisme. Chers coreligionnaires, dans ces derniers temps, vous avez vu assez d'exemples de la barbarie et de la conduite inhumaine de ceux qui se disent serviteurs du Seigneur. Vous avez vu des prêtres, imbus de l'esprit romain, chasser de l'église des femmes qui, mariées à des protestants, élevaient leurs enfants dans la religion évangélique. Vous avez vu ces romains zélés refuser les bénédictions de l'église à des mères et même les excommunier sur leur lit de mort. Est-ce humain?

L'évêque de Rome et ses adhérents ont défiguré la religion par des abus. Ils ont introduit la confession et institué les prêtres juges

des pensées et des sentiments des laïques. Vos prêtres dressent un bilan dont vous n'êtes comptables qu'envers Dieu. Votre dignité n'est-elle pas révoltée? Les prêtres ne sont-ils pas des hommes comme vous? La confession est-elle instituée par Jésus-Christ ou par ses apôtres? Jésus-Christ et ses apôtres avaient horreur de toute contrainte de la foi et de la conscience. C'est sur la vérité et l'amour qu'ils fondèrent l'église qui doit se développer librement par la participation de tous ses membres. Douze cents ans après la naissance de Jésus-Christ, un pape ambitieux établit la confession pour étendre sa puissance, pour tenir sous sa dépendance les princes et les peuples et les rendre esclaves du clergé.

Les évêques romains ont insulté à la nation allemande en lui imposant la langue latine que le peuple n'entend pas. L'apôtre Paul regarde comme une folie l'usage d'une langue étrangère dans la maison de prière. (I Corinth. chap. XIV, v. 1 à 24.) Les évêques romains ont introduit les indulgences et les jeûnes pour dominer les cœurs et acquérir des richesses. Aujourd'hui, le catholique qui paie 150 ou 190 francs à un ecclésiastique peut manger de la viande tous les vendredis! Et qui reçoit cet argent? Les ecclésiastiques vous présentent-ils quelque compte à cet égard? Combien de temps voulez-vous être traités comme des enfants et souffrir que vos prélats soient les fermiers du salut? En outre, les évêques romains ont introduit le commerce illégal et usuraire des messes. Combien peu de nos coreligionnaires connaissent ce honteux trafic, dont la pensée seule me fait horreur! N'est-ce pas un trafic honteux, si, pour une messe, un prêtre prend de l'argent à une mère de famille dont la pâleur atteste la faim, et enlève le pain aux enfants affamés? Et, encore, comment nommez-vous ce commerce lorsque des prêtres remettent à d'autres prêtres, pour le prix de 1 fr., les messes pour lesquelles ils ont perçu 2 fr. 50 c.? Ce commerce est actuellement organisé sur une grande échelle. Ce sont les fruits de la hiérarchie romaine. Dois-je encore vous rappeler autre chose? Songez au célibat et à son influence démoralisante; songez au scandale des concubinages et des adultères. Ce célibat est le principal appui de l'évêque romain; il est contre nature et défendu dans l'Evangile; mille ans après la naissance de Jésus-Christ, et au milieu du sang, un pape ambitieux l'a institué en Allemagne, en France, en Espagne. O mes concitoyens! songez à l'honneur de vos femmes et de vos filles; songez à vos enfants; agissez comme hommes, pères et époux; affranchissez-vous de Rome!

Pourquoi Dieu vous a-t-il donné la raison, si vous ne devez en faire aucun usage? Le pape et ses prêtres seuls en avaient donc besoin, et non les autres hommes? A quelles exigences inhumaines et immorales n'ont pas été poussés ces prêtres catholiques romains? Ils ont audacieusement blessé la pudeur des vierges, auxquelles ils imposent d'abord l'obligation de déclarer dans quelle confession elles feront élever leurs enfants. Hommes, jeunes gens, n'avez-vous donc point de respect pour vos filles, pour vos fiancées, pour vos sœurs, que vous souffrez de semblables folies? Quand donc votre juste indignation soulèvera-t-elle votre poitrine? quand donc vous opposerez-vous à ces aveugles esclaves de Rome?

Le jour est arrivé; nous devons nous unir et agir hardiment contre eux; nous devons nous détacher de l'évêque de Rome, c'est un devoir, un grand devoir, on ne peut en retarder l'accomplissement d'un seul jour.

Notre devoir est de nous dégager de Rome, car la politique de la hiérarchie jette la division dans la nation allemande et détruit le bonheur du peuple.

Je devrais écrire de gros livres, si je voulais peindre les maux et la honte dont Rome a toujours accablé l'Allemagne; mais ce serait superflu: presque tous vous le savez, et ceux qui l'ignorent peuvent s'en convaincre journellement en étudiant les menées des adhérents de Rome. Je veux seulement vous rappeler la guerre de trente ans,

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 FÉVRIER.

EXPOSITION D'UNE NOUVELLE DOCTRINE.

2^e article (4).

Dans sa deuxième séance, M. Imbert est revenu assez longuement sur la critique qu'il avait déjà faite de la méthode suivie de nos jours dans toutes les sciences qui ont l'homme pour objet. Nous avons analysé cette critique, et il serait fastidieux d'y revenir. Seulement nous reproduirons une comparaison par laquelle M. le professeur a cherché à caractériser la manière de faire des philosophes.

Supposons, dit-il, que des gens visitent l'intérieur d'une vaste usine, d'une de ces merveilles que l'art industriel élève si fréquemment de nos jours. Parmi eux se trouve un physicien. Les autres, tout-à-fait étrangers à la science, l'entourent et lui demandent des explications sur le jeu d'une machine qui s'offre à eux. Le physicien leur répond doctoralement: Elle marche en vertu de l'attraction. Et tous les questionneurs de se regarder aussitôt comme pour chercher à deviner si quelqu'un d'eux a compris le savant. Mais c'est en vain, aucun visage n'a l'air d'accuser l'intelligence de la chose. Arrivés devant d'autres combinaisons mécaniques, ils l'interrogent de nouveau, et reçoivent toujours la même réponse. Inutile de dire que l'énigme leur est encore impénétrable et qu'en définitive tout reste pour eux inexplicable.

La conduite de ce physicien paraît assurément bien singulière. Eh bien! il agit parfaitement de même et arrive aux mêmes résultats celui qui, pour expliquer cet autre mécanisme incomparablement plus parfait qui constitue l'homme, se contente de dire que les phénomènes de l'intelligence et de la vie en général dérivent de l'âme, du principe vital, etc. Admettons, si vous voulez, qu'en dernière analyse ces phénomènes aient leur principe, leur raison d'être dans un agent physiologique ou organique qu'on pourra appeler âme ou de tout autre nom, tout comme les effets mécaniques, quels qu'ils soient, reconnaîtront pour cause l'attraction, l'électricité ou tout autre agent physique; mais est-ce à dire pour cela qu'il suffise de nommer ces agents? Point du tout. Vous voyez bien que si vous voulez faire comprendre les diverses machines qui composent cette usine il vous faudra procéder autrement. Non-seulement vous devez indiquer les agents qui les font mouvoir, mais encore expliquer leur mode d'action. Ici, c'est l'eau qui, par son propre poids, fait tourner cette roue; là, c'est le calorique qui change l'eau en vapeur, puis la force élastique de cette vapeur soulève un piston et imprime le mouvement à tout un

système, et ainsi de suite. Il faut, de plus, indiquer par quelles combinaisons les mouvements acquièrent tantôt de la force tantôt de la vitesse, prennent tantôt une direction tantôt une autre, et cela au profit des effets utiles qu'on a voulu produire. En un mot, il vous faut expliquer le jeu matériel de l'usine en question, et alors seulement vous en aurez donné une idée satisfaisante.

De même, suivant M. Imbert, pour acquérir une connaissance plus approfondie de l'homme, il faut l'étudier matériellement autant que faire se peut. Il faut, s'armant du scalpel et du microscope, fouiller pour ainsi dire les organes cérébraux, faire des recherches patientes et laborieuses sur leur structure afin d'y découvrir les lois de l'organisme. On a pu voir dans notre premier article combien sont faibles les espérances que nous fondons sur cette méthode.

Suivons maintenant M. Imbert dans l'exposition de sa doctrine. Peut-être trouvera-t-on cette analyse trop sèche et trop brève; mais ce n'est pas tout de notre faute, attendu que le professeur lui-même s'est souvent contenté d'énoncer des sophismes, en renvoyant pour les preuves aux ouvrages physiologiques. Il avait averti son auditoire qu'il serait obligé d'agir ainsi à cause de la durée limitée de son cours. Ceci n'eût présenté aucun inconvénient si M. Imbert n'avait eu à émettre que des idées admises et incontestées, mais on ne fait pas de doctrine nouvelle sans principes nouveaux. C'est pourquoi nous l'avons quelquefois trouvé un peu sobre de développements et de preuves à propos des idées qui lui appartiennent en propre, idées qui par cela même ont dû laisser plus d'un doute dans l'esprit de maint auditeur.

Au reste, peut-être ne sommes-nous pas fâché que le professeur ait été un peu court sur la partie purement médicale de sa doctrine. Cela lui permettra de consacrer plus de temps à la partie morale, c'est-à-dire aux applications qu'il veut en faire aux sciences philosophiques, et en particulier à l'histoire. Ces applications, qui ont déjà fait l'objet d'une ou deux séances, nous ont paru fort curieuses et pleines d'intérêt.

Le premier principe qu'a posé M. Imbert, celui qui domine toute sa doctrine, c'est que l'appareil nerveux est la source de notre vitalité, le point de départ de notre organisation. Ce principe est à peu près admis par tous les physiologistes. Long-temps on avait cru que le sang jouait ce rôle et que la vie coulait en quelque sorte avec lui, opinion qui paraît aujourd'hui abandonnée. Il ne faut donc pas s'étonner des soins dont la nature a entouré le système nerveux afin de le conserver dans son intégrité parfaite. Nous voyons, en effet, le noyau de ce système, l'encéphale, enfermé dans une boîte osseuse très-forte, qui se moule exactement sur lui et le met à l'abri de tous les chocs, de toutes les lésions auxquelles le contact des corps extérieurs l'exposerait à chaque instant. Vient ensuite la moelle épi-

nière, gros cordon nerveux qu'on peut regarder comme un prolongement de l'encéphale. Placée sur la ligne médiane du tronc dont elle semble former l'axe, elle est aussi renfermée dans une espèce d'étui qu'on nomme la colonne vertébrale. Cet étui, formé de nombreuses pièces fortement liées entre elles et unies par des cartilages, remplit deux conditions qui semblent devoir s'exclure, savoir: une certaine mobilité jointe à une grande solidité. De nombreux muscles viennent encore protéger tout cela. On le voit, il n'est pas d'appareil pour la conservation duquel la nature se soit montrée plus prévoyante.

M. Imbert divise le système nerveux en trois parties: 1^o l'encéphale, qui comprend le cerveau et le cervelet; 2^o la moelle épinière; 3^o les nerfs. C'est cette division qui, avec toutes les considérations qu'il y rattache, forme le deuxième grand principe de sa doctrine.

Le professeur expose en quelques mots ce qu'il y a de plus saillant et de plus général dans la conformation de l'encéphale. On sait qu'il occupe la cavité du crâne. Le cerveau, qui en forme plus des trois quarts, est situé à la partie antérieure, et le cervelet à la partie postérieure. Toute la masse cérébrale est tapissée par trois membranes dont la plus extérieure, la plus dense et la plus solide a été nommée dure-mère. Cette membrane envoie un prolongement ou repli qui sépare le cerveau du cervelet, et qu'on a nommé tente du cervelet. Une scissure dirigée d'arrière en avant divise le cerveau en deux parties appelées hémisphères ou lobes. Cette scissure est occupée par une cloison verticale que forme un autre repli de la dure-mère, et qu'on nomme, à cause de sa forme, la faux du cerveau. Les deux hémisphères sont néanmoins intimement unis par une large bande de substance cérébrale qui a reçu les noms de corps calleux, de mésolobe, de grande commissure du cerveau. Cette bande n'est autre chose qu'un prolongement des hémisphères eux-mêmes.

Deux substances entrent dans la structure de l'encéphale: l'une extérieure, molle, grisâtre, appelée substance grise ou corticale; l'autre intérieure, plus blanche et plus ferme, nommée substance blanche ou médullaire. A la surface des hémisphères, on remarque les circonvolutions du cerveau, espèces d'éminences arrondies sur leurs bords qui parcourent la périphérie de cet organe en suivant une direction ondulée et irrégulière. Entre ces circonvolutions se trouvent des anfractuosités correspondantes.

M. le professeur signale dans la substance grise des ganglions qui semblent présider à nos mouvements. Il blâme les physiologistes qui recherchent dans ces ganglions des mouvements particuliers, comme ceux d'adduction, d'abduction, d'arrière en avant, d'avant en arrière. Il n'y faut chercher que de grands ordres de mouvements, tels que ceux des membres supérieurs qui sont plus directement au service de notre intelligence, puis ceux des membres inférieurs dont les fonctions sont toutes différentes.

(1) Voir le feuilleton des 5 et 6 janvier.

avec ses meurtres et ses flots de sang, cette guerre qui a été évoquée par la méchanceté des papes. Nous en ressentons encore les tristes conséquences; aujourd'hui encore nos ennemis extérieurs cherchent à mettre à profit la division entre les catholiques et les protestants.

Pour détruire à jamais cette influence d'une puissance étrangère, il est du devoir de chaque Allemand de s'affranchir de Rome afin d'affranchir sa patrie. Si c'est un devoir, accomplissons-le sans tarder et avant qu'il soit trop tard. Nous voulons être Allemands, unis, indépendants de toute puissance étrangère. Ne tardez pas, afin que vos enfants ne puissent vous le reprocher, si les intrigues jésuitiques en font des esclaves.

Serait-il donc si difficile de vivre en paix et de renverser ces formes qui nous divisent? Extérieurement ne tendons nous pas à ce but avec les routes qui traversent la patrie dans tous les sens et resserrent nos liens? Ne souhaitons nous pas tous l'unité et l'harmonie? Non-seulement les peuples crient: *Nous voulons être unis*, mais les princes aussi le répètent. Marchons donc! la religion, qui doit surtout nous réunir, ne peut plus long-temps nous diviser. Chers concitoyens, approchez les pasteurs de vos âmes, et déclarez-leur que la grande nation allemande ne peut supporter plus long-temps la honte de l'esclavage: que les catholiques allemands ne veulent pas plus long-temps se laisser asservir par quelques fanatiques de Rome et vivre en ennemis avec leurs concitoyens protestants. Le catholique allemand veut la cessation de toute contrainte religieuse, d'où résulte le plus grand des péchés: *l'hypocrisie*; il veut la cessation des abus, la libre élection par les communes des prêtres et des chefs ecclésiastiques, des écoles populaires libres et indépendantes des prêtres. Pour l'anoblissement de l'un et de l'autre, le catholique allemand veut des *assemblées libres de l'église où la commune ait le droit de prendre part*.

L'église ne doit plus être engourdie dans la forme; son esprit ne doit plus être étouffé sous la lettre morte, mais il doit se développer par la libre participation de la commune, il doit fleurir et porter ses fruits. Il ne doit plus y avoir de prêtres ni de laïcs, mais une noble et libre fraternité. Vous devez être un peuple sacerdotal. Si je vous le dis, mes chers concitoyens, c'est pour accomplir mon devoir, pour répondre aux appels qui m'ont été adressés de tous côtés par des protestants et par des catholiques, par des hommes et par des femmes. Oh! c'est un grand et noble devoir que vous m'avez imposé, mes concitoyens, un devoir dont l'accomplissement m'élève et me rend orgueilleux, mais au nom de ma nation et de ma patrie. Je consacrerai mes forces et ma vie à l'accomplissement de ce devoir; je m'y sacrifierai avec joie. Le réveil de cette vie m'apparaît comme le printemps de ma patrie; mon esprit se crée un avenir dans lequel se plongent mes désirs, un avenir grand et sublime, *l'avenir de la justice*. Cet avenir, nous l'atteindrons, nous verrons s'accomplir les promesses de nos poètes et de nos sages, si, unis et résolus, nous agissons comme des hommes.

Breslau. JEAN RONGE.

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 février 1845.

La victoire du ministère n'a pas produit la moindre sensation à la Bourse. Avant l'ouverture, on a demandé d'abord à 85, puis à 85 05, et le premier cours au parquet a été 85 05. Pendant quelques instants, la rente a paru assez ferme, et on a même demandé dans la coulisse à 85 07 1/2. La rente est ensuite tombée graduellement à 84 90, et elle a fermé au parquet à 85.

A quatre heures, la rente était à 84 95. Du reste, assez peu d'affaires sur les fonds publics. Toute l'ardeur de la spéculation se porte sur les chemins de fer dont les cours, pour la plupart, se sont encore améliorés aujourd'hui.

Trois pour cent	84 95	Caisse Lafitte	1095
Quatre pour cent	»	Obligations de Paris	1440
Quatre et demi pour cent	115 50	CHEMINS DE FER.	
Cinq pour cent	122 60	Saint-Germain	1127 50
Emprunt de 1844	85 95	Versailles, rive droite	558 75
Trois pour cent belge	»	— rive gauche	581 25
Quatre et demi pour cent b.	105 1/2	Paris à Orléans	1195
Cinq pour cent belge	106 1/2	Paris à Rouen	1115
Cinq pour cent napolitain	100 20	Rouen au Havre	906 25
Cinq pour cent romain	105 1/8	Avignon à Marseille	1602 50
Cinq pour cent portugais	»	Strasbourg à Bâle	521 25
Trois pour cent espagnol	35 5/4	Orléans à Bordeaux	635
Deux et demi pour cent hol.	»	Orléans à Vierzon	792 50
Banque de France	5250	Amiens à Boulogne	595
Comptoir Ganneron	4100	Paris à Sceaux	»
Banque belge	652 50	Montreuil	540

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 21 février.

M. BILLAULT a la parole.

Messieurs, dit-il, la question posée devant la chambre par le gouvernement et par l'opposition est celle de savoir si le cabinet a dans cette enceinte une suffisante majorité. C'est là le point sur lequel la chambre doit concentrer son attention. Je ne répondrai

pas à la portion du discours des honorables préopinants qui, changeant le terrain, ont voulu examiner si un cabinet qui n'existe pas encore aurait cette confiance. Ce n'est pas là la question.

Je demande donc comment une discussion sérieuse peut être posée. Quant à moi, il me semble seulement possible d'examiner comment, avec les faits que nous connaissons, le ministère peut conduire les grands intérêts du pays.

Eh bien! pour la France, il ne s'est pas passé une seule négociation diplomatique qui ait été portée à la tribune, sans que la chambre donnât un éclatant démenti à la diplomatie. (Mouvement au centre.)

Le cabinet a négocié, en 1841, un traité sur le droit de visite: il a été obligé de le déchirer de ses propres mains. Il a soutenu les traités de 1831 et 1833: il négocie pour l'abrogation de ces traités.

Un traité de commerce avait été négocié avec l'Angleterre, et après trois années il a été abandonné.

Un traité avec la Belgique a été également négocié en 1842. La commission a déclaré que, dans ce traité, l'intérêt commercial était sacrifié à l'intérêt du cabinet, et elle a proposé le rejet du traité. Un traité du même ordre, projeté avec la Sardaigne, a eu le même sort.

Croyez-vous que ce soit une situation libre, forte, que celle qui ne permet pas, même vis-à-vis d'un état secondaire, d'obtenir un semblable avantage? Je ne le crois pas.

Et dans d'autres questions, croyez-vous que le cabinet soit en meilleure position pour négocier?

Ici, l'orateur rappelle tout ce qui s'est passé pour l'affaire de Taïti, et il soutient que c'est le peu de confiance qu'inspire le cabinet qui a rendu impossible une négociation avantageuse.

Maintenant, dit-il, est-il bien vrai que le cabinet soit en état de suspicion vis-à-vis du pays? La preuve est facile. Le cabinet lui-même a plusieurs raisons de croire que le pays n'apprécie pas comme lui la manière dont il conduit nos affaires, et que le traité de 1842 sur le droit de visite, qu'il trouve, lui, si simple, est jugé mauvais en France.

Où, dans cette affaire même, nous saisissons le cabinet en état d'opposition flagrante avec le pays. Les documents sont venus de Londres récemment; car, dans ce pays, c'est ordinairement par l'Angleterre que nous connaissons nos affaires. Ces documents à la main, il est facile d'établir que toute la manière dont cette affaire du droit de visite a été conduite ne pouvait qu'exalter la réprobation du pays.

A chaque session, le ministère semblait avoir fait un nouveau pas dont il se flattait à la tribune; mais ce n'était pas sérieux.

En 1842, il s'agissait de calmer les préoccupations publiques.

Le 28 février, M. le ministre des affaires étrangères dit qu'une négociation est entamée et qu'elle sera suivie.

En 1842 donc, au mois de février, une négociation est entamée, suivant le dire du ministre.

En 1843, on produit à la tribune une dépêche de l'ambassadeur de France, datée du 13 février 1842, qui porte qu'à cette date une ouverture, à propos des négociations, n'a pas été acceptée par lord Aberdeen. Ainsi, le 13 février, le ministre savait que la négociation était impossible, repoussée, et, le 28 février, il disait à la tribune que la négociation était ouverte, et qu'elle serait suivie. (Vive sensation.)

Voilà pour 1843; j'arrive à 1844. La chambre, dans sa session de l'année précédente, avait émis un vœu plus énergique, plus formel encore que les précédents pour l'abolition des traités de 1831 et 1833. Il était impossible de se présenter à cette tribune sans avoir rien fait. Que fait-on? Lord Aberdeen nous l'apprend: à la fin de 1843, au moment même où s'ouvrait la session de 1844, des ouvertures sont faites par la France; on annonce l'intention de lui proposer certaines mesures destinées à remplacer le droit de visite, et le ministre anglais répond: Proposez, nous examinerons.

Vous allez voir le vrai. Vous venez de voir une dépêche du mois de décembre 1843, dans laquelle M. Guizot annonçait l'intention de présenter des propositions. A-t-on fait quelque chose en 1844? A-t-on écrit à notre ambassadeur à Londres? Non. A-t-on fait des propositions à l'ambassadeur d'Angleterre à Paris? Non. (M. Guizot fait un geste de dénégation.)

Vous vous vantez sans cesse de la situation intérieure; mais ce que vous avez fait, tout le monde l'aurait fait. Vous avez reculé sur les mesures qui caractérisaient surtout vos tendances.

Il faut savoir si les conditions caractéristiques de la politique intérieure et extérieure du cabinet ont l'assentiment de la majorité. On a voulu, dans cette discussion, identifier la politique du ministère avec celle de la chambre. Que s'est-il passé? Il faut, pour que le gouvernement soit fort, il faut, comme l'a dit récemment le ministère, qu'il y ait une majorité, une majorité réelle, qui ne soit pas abaissée. C'est là aussi ce que disait sir Robert Peel lors-

qu'il déclarait qu'il voulait une grande majorité, une majorité considérable, afin que le pouvoir fût dignement exercé. Et déjà en 1835 sir Robert Peel, arrivant au pouvoir, avait, par de nouvelles élections, déplacé cent voix au bénéfice de son parti. Se trouvant encore dans le parlement dans une situation douteuse, il déclara qu'il persisterait jusqu'à ce qu'il eût fait connaître tous ses plans, et que, s'il ne réussissait pas, il se retirerait.

Ici ont fait tout le contraire; on a commencé par une majorité imposante, on finit par une majorité imperceptible. (Mouvement.)

Messieurs, les majorités ne meurent pas de mort subite. Lorsqu'un gouvernement s'écarte de la bonne ligne, les hommes fermes, modérés, l'abandonnent peu à peu, et c'est ainsi que les majorités s'affaiblissent. (Très-bien!)

Cette agonie à petit feu est-elle bonne pour le pays? Lui est-il profitable d'avoir un ministère agonisant? Je ne le crois pas. Cela use le pouvoir, cela use tous les ressorts. La hiérarchie est compromise. Et pourquoi tout cela? pourquoi le ministère fait-il tout cela? pour finir misérablement; et comme je ne veux pas que le cabinet meure de consomption, il faut qu'il se retire. (Mouvement.)

Le cabinet a inauguré, suivi la politique à outrance; que ceux qui aiment les haïnes vigoureuses se précipitent avec lui dans les mesures extrêmes, ces ressources de tout ministère qu'une majorité abandonne; qu'ils oublient ce qu'ils ont tant de fois proclamé, que la force et la vérité sont dans la modération; qu'ils prolongent enfin de quelques mois l'existence d'un cabinet dont chaque jour d'existence coûte tant aux intérêts et à la dignité du pays! (Très-bien! très-bien!)

M. GUIZOT, ministre des affaires étrangères. Messieurs, je ne veux pas prolonger long-temps cette discussion; je me hâterai de la concentrer sur le point dont tous les esprits sont préoccupés.

Quant on veut qu'une négociation réussisse, on prend le moment le plus opportun pour la pousser vivement. On ne la conduit pas avec la même ardeur dans toutes les périodes. Eh bien! dans le cours de 1844, il y a d'abord eu une discussion célèbre dans le parlement, et ce n'était pas à un bon moment pour pousser une négociation. (Murmures.) C'est pour cela que je me suis gardé d'agir dans ce moment, parce que je voulais sérieusement réussir.

Nous nous sommes, en outre, trouvés en présence de deux questions graves, celles du Maroc et de Taïti; et si nous avions pris ce moment pour pousser notre négociation sur le droit de visite, nous aurions choisi le plus mauvais moment et le plus mauvais terrain. J'ai attendu le moment opportun pour presser vivement la négociation.

L'honorable préopinant a fait allusion au voyage du roi à Windsor. C'est vrai; c'est à cette époque que la négociation a été reprise et vivement suivie. J'aurais été impardonnable de ne pas profiter de cette occasion. Mais, après le voyage de Windsor, ce qui a retardé la négociation, c'est que le cabinet anglais était dispersé. (Hilarité.) Il a fallu attendre le 9 janvier, jour où le cabinet tout entier s'est trouvé à Londres. (Nouveaux rires.) Voilà la dernière cause de retard. (Allons donc! allons donc!)

L'honorable préopinant a parlé de l'unanimité de la chambre; mais a-t-il oublié que cette unanimité lui est due? Il a retiré son amendement pour donner ce la force à un gouvernement. Cette force, nous nous en sommes emparés pour nous servir dans les négociations.

On s'est étonné de ce que j'ai pas fait valoir le caractère temporaire des traités de 1831 et 1833. Pour avoir fait valoir cet argument à la tribune, l'honorable membre n'a donc pas lu les lettres confidentielles que j'ai écrites à ce sujet?

J'ai dit: « Le droit de visite compromet les bons rapports des deux pays, il est devenu inefficace pour la répression de la traite; cela doit nous le faire abandonner. » Cela, Messieurs, était la vérité des choses. Il importe à l'honneur de la France de ne pas donner à penser qu'elle abandonne la répression de la traite.

En Angleterre, on tient sérieusement, glorieusement à ce résultat. Il faut que le peuple anglais soit convaincu que le droit de visite est devenu inefficace; c'est la seule situation honorable pour la France et pour l'Angleterre elle-même.

Qu'a fait le cabinet anglais? quelle position a-t-il prise? Il a répondu: Nous ne tenons au droit de visite que par rapport à la répression de la traite. Il n'a aucun autre mérite à nos yeux, et le gouvernement anglais a donné ainsi un éclatant démenti aux accusations dont cette question a été pour lui le prétexte.

Le cabinet anglais ajoutait: Je reconnais qu'il y a dans l'exercice du droit de visite des inconvénients graves; je reconnais que le droit de visite est devenu beaucoup moins efficace pour la répression de la traite. Il reconnaissait donc qu'il était opportun de chercher un commun nouveau moyen à substituer pour la répression de la traite. Qu'y a-t-il de plus important qu'un tel résultat?

Nous l'avons dit, Messieurs, et je le répète, notre penchant et notre intérêt personnel nous engageaient à nous retirer. Pourquoi

Tout ce qui est instinctif, intellectuel et moral se rapporte au cerveau. Le cerveau est l'organe essentiel de la génération. C'est lui qui opère le rapprochement des sexes et assure ainsi la conservation de l'espèce.

Le cerveau n'est pas un organe unique, c'est un ensemble d'organes. Ce principe ne peut être anatomiquement démontré. On ne trouve dans les parties du cerveau aucune différence qui soit appréciable par nos sens et qui fasse présumer cette pluralité des organes; mais beaucoup d'autres faits la démontrent, entre autres les diverses aptitudes que nous apportons tous en naissant et l'état de rêve dans lequel un grand nombre de ces organes sont en repos pendant que d'autres sont en activité.

A chacun des organes cérébraux correspond une des facultés. Il y a, pour ainsi dire, dans le cerveau, autant de moules différents d'où émanent des séries différentes de faits intellectuels. Enfin, pour parler comme le professeur, chacun de ces organes sécrète un ordre déterminé d'idées, tout comme le foie sécrète la bile.

L'innéité de certaines idées qu'admettent les philosophes est par conséquent un principe faux. Il n'y a pas d'idées innées, il n'y a que des organes innés. Elle est fautive aussi cette autre opinion de quelques philosophes que nos idées viennent des sens. Bien que les sens soient des conditions indispensables, des intermédiaires obligés entre notre cerveau et le monde extérieur, ils ne produisent pas pour cela nos idées. Les organes cérébraux ont seuls cette propriété.

Nous avons eu déjà l'occasion de faire quelques remarques sur chacun de ces différents points en rendant compte d'une séance phélogique du même professeur dans un journal mensuel de notre ville. (1) Nous n'y reviendrons pas. Mais une dernière fois pour toutes nous reprocherons à M. Imbert de ne pas appuyer ses principes par des développements plus longs. On dirait, à l'entendre, qu'ils ont un caractère d'évidence manifeste, ce qui, selon nous, n'est pas toujours vrai.

La moelle épinière est la deuxième partie de l'appareil nerveux. Suivant M. Imbert, elle se compose aussi d'un ensemble d'organes. Il en trouve la preuve dans la complication progressive qu'elle présente à mesure qu'on s'élève dans l'échelle animale et qu'on arrive à des êtres dont les fonctions sont plus complexes et plus nombreuses. Si on entre dans l'esprit de son système, on en aura une autre preuve dans l'état de maladie dont chacun de nos organes peut être frappé isolément.

La moelle est chargée de nourrir tous nos organes; c'est elle qui préside à tous les faits physiologiques constituant la grande fonction de nutrition: nous

voulons parler de la digestion, de l'absorption, de la respiration, de la circulation, de l'assimilation et des sécrétions. Chacun des organes chargés de ces fonctions correspond à une partie de la moelle épinière. Ici, M. Imbert s'écarte complètement du sentier battu par les physiologistes depuis Bichat. Presque tous ont répété et répètent encore, sous l'autorité de ce grand homme, que les fonctions de nutrition ou de la vie végétative, comme il l'appelle, ont leur source dans le système nerveux ganglionnaire ou le grand nerf sympathique. Tout en admirant le génie de Bichat, le professeur n'en a pas moins la conviction intime qu'il s'est trompé sur ce point. Nous dirons tout-à-l'heure comment il considère le nerf grand sympathique.

Les nerfs jouent, dans le système nerveux, le rôle unique de conducteurs; ils transmettent au centre nerveux les impressions qu'ils reçoivent dans les organes auxquels ils se distribuent, et, par une action en sens inverse, ils apportent aux organes l'influx nerveux qui vient de ce centre. Tout comme les autres, le nerf grand sympathique n'a que cette fonction; il transmet à différents organes la vitalité dont ils sont doués, et qu'ils puisent non dans les ganglions, mais dans la moelle épinière. Attribuer au nerf grand sympathique une part quelconque de notre vie, c'est comme si on attribuait la circulation du sang aux artères elles-mêmes. Les ganglions, au lieu d'être des centres nerveux, comme le pensait Bichat, sont, d'après M. Imbert, des *isolaires* destinés à empêcher une communication trop directe entre l'encéphale et des organes dont les fonctions sont très importantes et doivent toujours s'opérer avec régularité. Au moyen de ces isolaires, le jeu de ces organes est moins troublé par les secousses violentes imprimées au système nerveux, comme cela arrive à la suite des mouvements passionnés et impétueux et de toutes les émotions trop vives.

La priorité du système nerveux étant bien établie, les fonctions de toutes ses parties étant bien déterminées, M. le professeur passe à l'examen de quatre conditions qui doivent toujours accompagner ce système dans l'homme à l'état sain; ce sont: 1° un état normal; 2° la présence du sang artériel; 3° une stimulation ou excitation spécifique produite sur nos organes par les agents extérieurs; 4° l'existence et la bonne conformation d'appareils externes.

Par état normal M. Imbert entend cet état naturel particulier à une espèce, en vertu duquel tous les individus de cette espèce ont des instincts, des tendances qui leur sont propres, une manière de vivre et des mœurs particulières, et cela indépendamment de l'éducation. Par exemple, tel oiseau a l'instinct de faire son nid; eh bien! vous aurez beau le prendre jeune, l'arracher à toute influence éducatrice, dès qu'il le pourra, il n'en fera pas moins son nid, comme s'il avait appris à le faire, en lui donnant la

forme et la structure particulières que lui donnent toujours les oiseaux de son espèce. C'est l'ensemble des fonctions du système nerveux qui constitue l'état normal, soit des animaux, soit de l'homme. Un individu serait dans un état anormal s'il présentait une disposition organique non caractéristique de son espèce. Or, c'est précisément ce qui a lieu toutes les fois que l'homme apporte en naissant un vice quelconque, tel que la scrofule, la phthisie pulmonaire, etc., c'est-à-dire toutes les fois qu'il naît avec une maladie héréditaire. Ces états anormaux ont probablement leur source dans une texture particulière du cerveau.

Pour que la deuxième condition soit remplie, il ne suffit pas que le sang abreuve en quelque sorte toute l'économie, il faut encore que ce sang ait toutes les qualités qui lui conviennent.

La troisième condition est une stimulation produite en nous par les agents extérieurs. Bien que le cerveau soit la source et le centre de notre activité, l'isolement n'étant pas notre état normal, il s'ensuit que cette activité languit aussitôt qu'elle est abandonnée à elle-même. C'est ce qui explique la supériorité intellectuelle des habitants des villes sur les habitants des campagnes. Beaucoup de faits démontrent la nécessité de cette troisième condition, entre autres l'idiotisme qui résulte le plus souvent de ce système pénitentiaire qui vient de faire tant de bruit.

Nous pensons qu'on pourrait, dans les idées mêmes du professeur, expliquer aussi la folie qu'on a vue se manifester à la suite de l'emprisonnement cellulaire. Si l'isolement est susceptible d'amoinir l'activité du cerveau, il doit aussi pouvoir l'irriter, l'exciter fortement, surtout quand il est imposé à des hommes qui sont dans toute la vigueur de l'âge et dans toute l'énergie de leurs facultés. Dans ce dernier cas, et d'après notre opinion, c'est la folie qui doit le plus souvent se produire. L'idiotisme s'observerait plutôt chez ceux qui ont été livrés à cet isolement dès le bas âge. Au reste, que ce soit la folie ou l'idiotisme, cela n'est pas moins déplorable, et ce que nous aimons surtout à constater ici, c'est qu'en général les hommes de la science s'accordent avec les amis de l'humanité pour flétrir le régime barbare de la cellule.

L'action stimulante des agents extérieurs est spécifique, ce qui signifie que tel de ces agents agit sur un de nos organes et non sur les autres, la lumière n'agit que sur l'œil, le son n'agit que sur l'oreille, etc.

La quatrième condition est l'existence d'appareils externes. Sans eux, le cerveau ne serait qu'un moteur sans machine. Ces appareils sont intimement liés à l'encéphale et à la moelle épinière, liaison qu'il ne faut pas perdre de vue en médecine; qu'un exemple fera mieux comprendre. L'appareil de la génération correspond au cerveau, puisque c'est du cer-

(1) Revue sociale du 10 septembre 1844.

ne pouvons nous pas faire ? Parce que, tant que le parti auquel nous appartenons se sentira en état de défendre la politique à laquelle il est attaché comme nous, nous ne nous séparerons pas de lui. (Bruits à gauche.)

Nous sommes restés dans l'intérêt de la politique conservatrice, parce que le parti conservateur a tenu bon ; s'il s'était le moins du monde ému, troublé dans son intérieur, nous n'aurions pas hésité à nous retirer. Mais nous n'avons pas pensé qu'il fut, je ne dirai pas à nous retirer, mais de notre honneur, de nous refuser à continuer de notre devoir, mais de notre honneur, de nous refuser à continuer de notre devoir. Nous avons cru, nous croyons que c'était la seule conduite sensée, virile. (Bruit.)

La question n'a pas été d'ailleurs retardée, éludée ; elle est posée bien franchement, bien nettement devant vous. Mais on nous dit : Il faut une grande majorité ; si vous ne l'avez pas, le pouvoir en est atteint, il y a perd de sa force et de son autorité. Je pourrais contester ; je pourrais en appeler à de grands et glorieux exemples, je pourrais citer les plus grandes et les plus glorieuses choses qui se soient faites dans des assemblées. Je n'en citerai qu'une. En Angleterre, le changement de la couronne a été fait, non seulement le premier jour, mais il n'a été soutenu pendant longtemps que par de très faibles majorités. (Mouvement.) Mais je n'insiste pas ; j'accorde l'inconvénient des petites majorités.

Pour notre compte, nous ne trouvons pas cette situation bonne. Le cabinet est convaincu que sa politique a été bonne, bonne au dedans, bonne au dehors ; que sa politique a été aussi honorable qu'utile, honorable au dehors, honorable au dedans. Pendant quatre ans, sur l'ensemble de toutes les questions, la chambre a donné son assentiment au cabinet. Je ne veux entrer dans aucun détail ; je ne veux pas recommencer à parler sur chaque homme et sur chaque pays. Je ne connais rien de plus remarquable que ces appréciations de l'influence que nous exerçons ici ou que nous n'exerçons pas là. Quand on parle de l'influence qu'on exerce, elle s'évanouit ; quand on la possède, il faut s'en taire. (Mouvement.) Le succès d'abord, et le maintien du succès ensuite.

M. Odilon Barrot se dirige du côté de la tribune. (Écoutez ! écoutez !)

M. BARROT : Messieurs, je pourrais me borner à prendre acte des paroles de M. le ministre et à demander si la chambre veut adhérer à cette alternative absolue, et que son vote décide entre ce qu'on appelle le gouvernement de la majorité et ce qu'on a désigné comme la haute et grande opposition. Si la chambre veut, en effet, que ce soit là la conscience de son vote, je pourrais, je le répète, me borner à en prendre acte.

Je pourrais me borner à constater, dans l'intérêt de l'opinion que je représente, ce nouveau résultat. Il rapprocherait cette opinion du pouvoir sans aucun intermédiaire. (Vive agitation au centre.) Mais il s'agit de savoir si dans la chambre, dans le parti qui a adhéré à la politique ministérielle, on adopte cette situation ; si on regarde comme impossible toute transaction ; si tout ministère autre que celui qui siège sur les bancs sera un ministère protégé ; si nous avons enfin en ce moment à prononcer sur le dernier mot et sur le dernier homme du parti conservateur. (Sensation.)

Si telle est la pensée, si telle est la conviction de la majorité, il est bon que cela soit proclamé hautement. Quant à l'opposition, non, elle n'appellera pas de petits profits ; mais qu'une administration lui apporte l'honnêteté et la sincérité dans le gouvernement représentatif, elle acceptera en attendant ces petits profits, elle lui en tiendra grand compte. (Applaudissements répétés.)

M. LE PRÉSIDENT : On va procéder au scrutin. On procède à l'appel nominal au milieu d'une agitation inexprimable. Voici le résultat du scrutin :

Nombre des votants.	434
Majorité absolue.	218
Boules blanches.	205
Boules noires.	229

La chambre n'a pas adopté l'amendement. (Mouvement.) Les deux articles du projet sont adoptés. La séance est levée à huit heures et quart.

(Correspondance particulière du *Courrier*.)
Séance du 22 février.
PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et demie. Le procès-verbal est adopté.

Le rapport des pétitions commence au milieu du bruit des conversations de quarante membres présents.

M. DESTAPLANDE, rapporteur : « Le sieur Beaux, docteur en médecine, à Paris, demande qu'il soit établi des postes médicaux dans chaque quartier de cette ville. » — Dépôt au bureau des renseignements.

« Le sieur Leturc, à Paris, se plaint des tracasseries dont il serait l'objet, et il demande une indemnité à laquelle il aurait droit du

chef de son père décédé. » — Ordre du jour sur la première partie ; renvoi de l'autre partie de la pétition au ministre de l'intérieur.

« Le sieur Coquil, à Morlaix, se plaint de n'avoir pas reçu de récompense pour plusieurs bonnes actions. » — La commission, blessée de la forme de la réclamation qui est des plus inconvenantes, propose, et la chambre vote l'ordre du jour.

M. LENOBLE, autre rapporteur : « Le sieur Carré, à Touperon, présente des observations sur la loi de la chasse. » — La commission propose l'ordre du jour.

M. BEAUMONT (de la Somme) se plaint de ce que le transport du gibier est interdit dans certaines localités seulement parce que la neige aura tombé accidentellement entre le lieu d'où le gibier est envoyé et celui où il est envoyé.

M. DUCHATEL : L'administration n'a pas voulu empêcher le transport du gibier en temps de neige, et elle rédige et expédie des instructions dans ce sens-là.

M. LE GÉNÉRAL THIARD se plaint de ce qu'il y a des préfets qui défendent la chasse à telle époque pour certaines personnes, à telle époque pour certaines autres.

M. DUCHATEL : Cela vient de ce que le cahier des charges pour les adjudicataires des forêts de la couronne leur permet de chasser jusqu'au 15 mars.

M. THIARD demande le renvoi de la pétition au ministre de l'intérieur.

Après une épreuve douteuse, qui excite par cela même l'hilarité des quelques membres présents, la pétition est renvoyée au ministre.

« Le sieur Levacher d'Urcel, à Breteuil, demande une nouvelle répartition de l'impôt. » — Renvoi au ministre des finances.

M. DE SAINTE-AULAIRE, autre rapporteur : « Le sieur Hahn, à Luzarches, demande l'intervention de la chambre pour obtenir d'être naturalisé Français. » — Ordre du jour.

La séance est levée à trois heures.

Tribunaux.
COUR ROYALE DE LYON (APPELS CORRECTIONNELS).
Audience du 21 février.
Délit d'escroquerie commis à l'aide de la sorcellerie. — Condamnation à cinq années d'emprisonnement.

S'il faut en juger par les débats de ce procès, nous pouvons dire à coup sûr que les habitants de Replonges, petit village de la Bresse, méritent d'être cités entre tous par leur crasse ignorance et leur crédulité. La lumière, à ce qu'il paraît, n'a jamais pénétré dans ce malheureux pays, où l'on croit aux fantômes et aux sorciers peut-être plus qu'on ne croit en Dieu et en ses saints.

Écoutez les faits à peine croyables que vont raconter de naïfs témoins.

Jean-Baptiste Bernard, jardinier, domicilié à Replonges : Les 2 et 3 septembre dernier, il s'est passé dans ma maison des choses extraordinaires. Je remarquai qu'on avait répandu sur le carrelage du poivre et du sel ; une bouteille de vin qui se trouvait sur la table fut trouvée renversée à terre sans avoir été brisée ; les chaises étaient bouleversées, les draps et les matelas de mon lit étaient renversés au milieu de ma chambre, les cendres du foyer étaient dispersées, et il tombait du plancher des pierres, des pommes, des poires et différents autres objets. Tout ceci se passait pendant que nous étions absents de la maison, ma femme et moi. Un jour, ma petite domestique a vu sortir de la buanderie un fantôme de paille. Il paraît que ma femme, effrayée de tout cela, est allée avec son père et un de mes oncles consulter à Mâcon le nommé Jean Galliot, qui leur avait été indiqué comme ayant seul le pouvoir de faire cesser le désordre. Cet individu est venu deux fois chez mon beau père ; il s'est fait remettre une somme de 45 fr. pour lever un prétendu sort jeté par moi sur ma femme, mon enfant et notre bétail. Lorsque j'eus connaissance de toutes ces manœuvres, ma femme m'ayant annoncé que Galliot lui avait assigné un rendez-vous à Mâcon et qu'il devait l'attendre sur le pont, je la conduisis chez le brigadier de gendarmerie, à qui elle fit sa déclaration, et Galliot fut arrêté.

Joséphine Fenouillet, âgée de vingt-cinq ans, femme de Jean-Baptiste Bernard, précédant témoin : Au commencement du mois de septembre dernier, il s'est passé à la maison des choses extraordinaires. Pendant que mon mari était occupé à faire du pain, il lui pas-ait devant le visage des morceaux de pâte sèche, et il tombait autour de lui des légumes, des pierres et d'autres objets. Une bouteille de vin placée sur la table pour le déjeuner fut versée ; le lait qui se trouvait dans les pots était répandu sur le carreau. Un autre jour on trouvait par la maison du poivre, du sel ; les cendres du foyer étaient dispersées sur le carrelage ; il tombait du plancher des pommes de terre, des pommes, des poires, des pierres et des

atteint par tous les deux avec un exercice égal.

M. Imbert dit que cette loi s'applique aussi aux organes placés sous la dépendance de la moelle épinière, et il en cite un seul exemple : l'accroissement irrégulier des membres. Mais les membres sont des organes du mouvement, et, comme les facultés intellectuelles, ils appartiennent à la vie de relation. Les organes de la vie de relation seraient-ils donc les seuls soumis à cette loi ? N'aurait-elle donc pas le caractère de généralité que lui attribue le professeur ? Quant à nous, nous croyons que ce caractère lui manque. Il nous reste à dire sur quoi notre opinion est fondée.

Dans la loi de dérivation, répétons-le, un organe qui s'exerce beaucoup acquiert de la puissance au détriment de celle des organes circonvoisins. Réciproquement, un organe qui s'exerce peu s'affaiblit au profit de la force d'autres organes. Or, voyons si cela peut se dire, soit des organes si nombreux qui composent les différents appareils de la vie de nutrition, soit de ces appareils eux-mêmes. Pour aller du simple au composé, considérons le premier cas. Prenons, si vous voulez, l'appareil de la digestion, et supposons que, parmi les organes qui le composent, il y en ait de forts et de faibles. Si la loi s'applique à eux, l'énergie des uns augmentant avec la faiblesse des autres et vice versa, la différence ne pourra que s'accroître. Mais on comprend déjà qu'il n'en peut être ainsi. Pour abréger, je citerai un seul exemple. Qu'un individu ait de mauvaises dents ou qu'il en soit privé, le premier acte de la digestion, celui qu'on nomme mastication, s'opérera mal chez lui. Une fois ce premier travail manqué, les autres organes seront non-seulement impuissants à en réparer l'imperfection, mais ils fonctionneront mal eux-mêmes. Ainsi, l'aliment mal trituré ne provoquant pas assez la sécrétion des glandes salivaires, l'insalivation sera incomplète, nouvelle condition qui s'oppose au parfait accomplissement des autres parties de la digestion. La déglutition sera ensuite plus pénible. Arrivé dans l'estomac, l'aliment ne sera pas aussi apte à être modifié par le suc gastrique ; il sera donc mal chimifié. Enfin, la chyli-fication ou digestion intestinale, l'absorption du chyle et même la défécation seront vicieuses successivement et pour de semblables raisons. De ces faits, bien connus de tous les médecins, je conclus que chez cet homme tous les organes de la digestion iront en s'affaiblissant par suite de leur travail limité et incomplet. Si, au lieu de considérer l'organe dentaire, auquel on peut remédier jusqu'à un certain point par la nature des aliments, nous considérons tout autre organe de la digestion, l'estomac par exemple, des faits analogues auraient lieu, et ils seraient encore plus palpables. Il semble donc en résulter pour ces organes une loi diamétralement opposée à la loi de dérivation, et qui pourrait se traduire ainsi : la force ou la faiblesse

d'un de ces organes suppose la force ou la faiblesse des autres, et si primitivement un seul d'entre eux est faible, bien loin de donner un surcroît d'énergie aux autres, il doit tôt ou tard les affaiblir.

Ce que nous avons dit des différents organes d'un même appareil se dirait parfaitement des divers appareils entre eux. Que le poulmon soit fort, bien constitué, et, par conséquent, la respiration bonne, mais qu'en même temps, par une cause ou par une autre, l'appareil digestif vienne à mal fonctionner, un raisonnement à peu près semblable à celui que j'ai tenu plus haut démontrerait facilement que si cet état persiste le poulmon finira par s'affaiblir aussi. Il en sera de même entre les organes de la nutrition et les organes musculaires. Voilà un homme qui a une bonne et vaste poitrine, un excellent estomac ; eh bien ! il y a cent à parier contre un qu'il sera vigoureux en général et qu'il aura les membres développés, musculés et forts. Mais je m'aperçois que j'en ai dit beaucoup plus qu'il ne fallait pour démontrer que la loi de dérivation ne s'applique pas à tous les organes de l'économie.

Vient ensuite la loi d'intermittence. C'est elle qui fait que les mêmes organes ne peuvent toujours fonctionner, et que nous limitons nos travaux et même jusqu'à nos plaisirs. C'est elle qui explique pourquoi nous nous délassons d'un travail par un autre. Ils méconnaissent cette loi les médecins qui recommandent toujours de manger peu et souvent. L'estomac ne doit pas fonctionner sans cesse ; une alternative régulière de travail et de repos semble lui convenir. La loi d'intermittence explique aussi les moments d'exaspération que l'on remarque, à certaines époques du jour et de la nuit, dans les maladies de longue durée.

La troisième loi est celle de la sympathie. C'est en vertu de cette loi que les organes semblent liés entre eux de manière à ce que les uns entraînent dans un état déterminé toutes les fois que les autres présentent certains états accidentels. On provoque le rire chez quelqu'un en lui chatouillant la plante des pieds. Le chatouillement de la lèvre excite le vomissement, etc. Le professeur pense qu'une étude plus approfondie de la direction des nerfs donnerait l'explication directe de beaucoup de phénomènes qu'on attribue aujourd'hui à la sympathie.

Ici se termine la partie physiologique de la doctrine. La partie pathologique ou médicale proprement dite sera l'objet de l'article suivant. Nous rendrons compte aussi des leçons intéressantes dans lesquelles le professeur fait en ce moment l'application de sa doctrine aux sciences politiques et morales.

Un samedi, mon oncle Bernard s'étant trouvé à Mâcon, un homme qu'il rencontra sur le pont lui indiqua le nommé Jean Galliot comme pouvant faire cesser tout ce qui se passait chez nous. J'allai voir cet homme avec mon père ; je le trouvai chez son fils, aubergiste à Mâcon. Il me demanda si mon mari était bel homme et s'il était instruit ; je lui répondis affirmativement. Alors il répliqua : « Je vois bien que c'est lui qui fait faire tout cela, » et il me recommanda de ne pas lui parler de notre entrevue. Il fut ensuite convenu qu'il se rendrait chez mon père le mercredi suivant, et comme je voulais lui indiquer sa demeure, il me répondit que ce n'était pas nécessaire, qu'il trouverait tout droit chez lui.

Le jour indiqué, Galliot arriva chez mon père avec un autre individu qui alla se coucher dans l'écurie de mon oncle Bernard ; je passai avec Galliot dans une chambre de la maison de mon père, et je restai avec lui jusqu'à trois heures du matin. J'étais couchée, habillée, et lui était assis sur une chaise près de mon lit ; il avait un livre à la main et avait l'air de lire ; il prononçait des paroles que je ne comprenais pas. Il me fit tenir un cierge allumé pendant qu'il tenait un autre. Le mien s'étant éteint le premier, il me dit que j'étais possédée du démon, qu'il fallait qu'il me baptisât. Alors il se mit à lire sur son livre et dit : « Diable, sors du corps de Joséphine Fenouillet. » En entrant dans la chambre, je lui avais remis une somme de 45 fr. que m'avait donnée mon père. Le mercredi suivant, Galliot revint. Je passai encore la nuit avec lui, et il renouvela sur moi et sur mon enfant la cérémonie dont je viens de rendre compte. Pendant ces deux nuits et pendant tout le temps que Galliot est resté avec moi, il se faisait un bruit extraordinaire dans la maison. Lors de ma dernière entrevue avec lui, il me dit que j'étais libre, mais que mon mari était possédé du diable, qu'il fallait l'abandonner, et qu'il me placerait dans une boutique à Mâcon. Plus tard, il me remit un jour des morceaux de cire qu'il me dit de placer dans tous les coins de ma maison ; il me remit aussi du sel pour en mettre dans les aliments de mon mari et de mon enfant, qui en furent malades. Enfin, il me dit un jour que si je ne passais pas encore une nuit avec lui pour recevoir tout ce qu'il voulait me donner afin d'enlever tout ce qui se trouvait chez nous, cela recommencerait de plus fort. J'acceptai la proposition, et il m'assigna un rendez-vous ; mais, avant de m'y rendre, je prévins mon mari ainsi que le brigadier de gendarmerie, qui arrêta Galliot.

Humbert Fenouillet, âgé de 55 ans, cultivateur à Replonges : Il y a environ trois mois, il se passait des choses vraiment extraordinaires chez mon gendre Jean-Baptiste Bernard. On m'a dit qu'on avait trouvé sur le carrelage du bois et de la vaisselle cassée. On me dit un samedi qu'il se faisait dans sa maison beaucoup de tapage ; j'y allai avec plusieurs personnes. On voyait tomber du plancher des pommes de terre, des poires, des oignons ; tout cela tombait à nos pieds et ne faisait de mal à personne. Pour faire cesser tout cela, j'allai consulter Galliot. Je lui demandai ce qu'il lui fallait ; il me répondit : « Offrez ; je ne peux pas faire cela pour rien. » Je lui offris une somme de 20 fr., en lui disant que c'était tout ce que je possédais ; il me dit que ce n'était pas assez. Le père Bernard offrit de me prêter 25 fr. ; je les acceptai, et je voulus les donner à Galliot avec les 20 fr. que j'avais déjà offerts. Il ne les accepta pas, et il me dit de les remettre à ma fille pour les recevoir d'elle ; ensuite il s'enferma seul dans une chambre avec ma fille. Je ne sais pas ce qu'ils ont fait ensemble.

Christophe Lepine, âgé de 33 ans, cultivateur à Blany, commune de Laizé : Au mois d'octobre 1841, notre bétail a pris une maladie, et, malgré tous nos soins, nous avons perdu trois bœufs, une vache et un veau. Pendant le cours de la maladie, nos voisins nous disaient bien qu'il fallait avoir recours au sieur Galliot, de Saint-Martin-de-Senozan ; mais nous ne l'avons pas fait. Un mois après, nous avons acheté deux nouveaux bœufs qui, à leur tour, sont tombés malades. Nous nous sommes décidés alors à consulter le sieur Galliot. Je suis allé chez lui un soir ; il était couché ; il se leva, alluma sa lampe et me dit : « Ah ! ah ! c'est vous dont le bétail a péri ; vous venez trop tard. Si vous étiez venu plus tôt, je l'aurais sauvé. » Je lui dis alors que je venais le chercher parce que nous avions deux bœufs malades. A cela il répondit : « C'est un sort qui est sur votre écurie, ou plutôt c'est une maladie forcée. Je ferai aussi bien de loin que de près ; mais demain matin j'irai chez vous. » Ensuite il a pris un gros livre et a cheminé dedans, puis m'a dit que je pouvais m'en aller. Le lendemain, en effet, il est venu à Blany et a donné des remèdes à nos bœufs. Après les avoir saignés, il a continué à venir de temps en temps. Nos bœufs se sont guéris ; mais il nous dit que ce n'était pas encore le moment de lever le sort. Environ un mois après, il est arrivé à la maison à neuf heures du soir ; il nous dit qu'il allait lever le sort. Je suis entré seul dans l'écurie avec lui. Là, il a ôté sa blouse et son chapeau, retroussé ses manches ; puis, avec un gros bâton de quatre à cinq pieds de long, il a sondé le ter-

velet que part l'instinct du rapprochement des sexes. On peut donc considérer le cerveau comme la première pièce de l'appareil générateur. Il correspond aussi à une partie de la moelle épinière, car il a une vie organique propre, des sécrétions particulières. La deuxième pièce de l'appareil sera par conséquent la moelle. Enfin la troisième pièce sera constituée par l'appareil externe. Ceci trouvera en pathologie une application importante.

Toutes les fois qu'une de ces quatre conditions n'est pas exactement remplie, il y a cause de maladie. S'il existe un état anormal du système nerveux, si le sang n'est pas en quantité convenable ou n'a pas les qualités voulues, il y aura désordre. Il y aura langueur, appauvrissement des fonctions, si les excitations extérieures manquent ; trouble, si elles sont trop vives. Enfin il y aurait encore désordre, si un ou plusieurs organes externes manquaient ou ne jouissaient pas de la plénitude de leurs fonctions.

M. Imbert examine ensuite les lois physiologiques qui régissent le système nerveux ; il en signale trois : les lois de dérivation, d'intermittence et de sympathie.

La première loi, qu'il nomme loi de dérivation, peut se formuler ainsi : l'exercice qu'on donne à un organe et le développement qu'acquiert sa faculté produisent toujours un affaiblissement dans les autres organes et les autres facultés, et, inversement, le repos dans lequel on laisse un organe au profit d'autres organes. L'exemple de tous les jours atteste la vérité de cette loi. On voit, en effet, des gens remarquables par certaines facultés être très-inférieurs sous beaucoup d'autres rapports. On a vu des musiciens célèbres qui n'avaient pas la moindre aptitude aux mathématiques et à beaucoup d'autres sciences. Aussi dit-on d'une manière quasi-proverbiale que le secret d'être supérieur en un genre, c'est de se résoudre à être nul dans tous les autres. Cette loi n'est pas seulement vraie pour les organes cérébraux, mais encore pour ceux qui dépendent de la moelle épinière. Presque toujours on a un bras plus développé que l'autre. Les bras sont souvent ou plus ou moins développés proportionnellement que les membres inférieurs.

Tous ces faits sont incontestables, mais ils ne prouvent pas absolument la loi de dérivation telle que la conçoit M. Imbert. Il faudrait encore démontrer que si un organe est très-fort, il n'est tel que parce que les autres sont faibles, et prouver qu'ils n'auraient pas pu acquérir tous les mêmes développements. Si j'ai le bras droit plus gros et plus fort que l'autre, rien ne me dit que le peu de développement de celui-ci a été favorable à l'accroissement de celui-là, et que ce même accroissement n'eût pas été

rain dans toute l'écurie. Il plongeait son bâton en terre, puis après il le portait sous son nez pour en connaître l'odeur; ensuite il a frappé le mur avec son bâton, et, après l'avoir senti, il m'a dit: « Cela sent fort; c'est là qu'il faut chercher. » Il a cherché, en effet, et a trouvé dans cet endroit un petit paquet enveloppé de linge. Cette découverte faite, il a ajouté: « Ce n'est pas tout, il faut maintenant monter au fenil. » Là, il a trouvé dans le foin une boule de terre et un œuf. Ensuite nous sommes rentrés dans la maison; il a défilé le paquet et cassé la boule. Dans le paquet, il y avait quatre morceaux de cierge et un morceau d'os; dans la boule, il y avait une petite peau de vipère. Dans ce moment, il me dit que nous étions bien heureux d'avoir trouvé cela, que nous aurions tous péri et que les cierges étaient pour nous conduire au tombeau. Il a allumé les quatre bouts de cierge et les a fait brûler; puis, ayant mis l'os sous une corbeille, il a essayé d'y mettre le feu avec une allumette; mais n'ayant pu y parvenir, il a tiré une petite fiole de sa poche, et avec ce qui était dans cette fiole il a mis le feu à l'os qui, au bout d'un petit moment, a fait explosion et a soulevé la corbeille, sur laquelle cependant il avait eu le soin de mettre le pied. Enfin il a mis l'œuf dans le feu, et cet œuf, au bout d'un instant, a aussi fait une petite explosion. Tout cela fini, il nous a dit que nous étions bien heureux de nous être adressés à lui. Je voulais le payer de suite; mais il me dit qu'il reviendrait bien quand il le faudrait.

Quelques jours après, il est revenu; il nous a demandé 100 f. Mon père trouvait que c'était un peu cher; alors il nous dit que si nous voulions il n'y aurait rien de fait. J'ai eu peur et je lui ai compté les 100 f. Ensuite, sur sa proposition, nous nous sommes abonnés avec lui pour qu'il vint visiter notre bétail; il exigea trois coupes de blé par an, en disant que tant qu'il soignerait notre bétail il n'y aurait rien à craindre. Pendant deux ou trois ans, ces trois coupes de blé lui ont été comptées.

François Limonet, âgé de 47 ans, propriétaire-cultivateur, domicilié à Saint-Albin: Il y a trois ans environ, mon père a été atteint d'une maladie dont il est encore affecté aujourd'hui. J'ai d'abord eu recours à plusieurs médecins, qui ne lui procurèrent aucun soulagement. Chacun me disait que c'était un sort, et qu'il fallait m'adresser à Galliot, homme entendu qui levait les sorts sur les hommes aussi bien que sur les animaux. Confiant et crédule autant qu'on l'est à la campagne, et ne voulant rien négliger pour soulager mon père, je suis moi-même allé chercher Galliot, qui est venu chez nous. Il me dit que c'était bien un sort, qu'après la mort de mon père nous y passerions tous les uns après les autres, qu'il n'y avait rien à faire qu'à lever le sort, et que, dans cette intention, il demandait quarante jours pour faire des prières. Il avait des livres dans lesquels il a lu, et ensuite il est revenu deux ou trois fois voir mon père. Au bout de quarante jours, il me dit que, pour fuir de

lever le sort, il fallait qu'il fit un voyage; pour cela il m'a demandé de l'argent. Je lui demandai combien il désirait; il me répondit qu'il lui fallait 1,000 francs. Je lui avais déjà donné 200 francs, et je lui dis que 2 ou 300 francs seraient bien assez; il m'objecta qu'il ne savait pas tout ce qu'il avait à dépenser, qu'il en était encore du sien. Ne voulant pas avoir de contestation avec lui, je lui remis les 1,000 francs, que je lui ai, en effet, payés en deux ou trois fois; mais je n'ai pas voulu qu'il remit le pied dans ma maison.

Le tribunal de Bourg a vu dans toutes ces manœuvres l'escroquerie la mieux caractérisée, et, faisant au prévenu l'application de l'article 405, il l'a condamné à 1,000 francs d'amende et cinq années d'emprisonnement.

Le condamné a fait appel de ce jugement, et aujourd'hui, devant la cour, il se borne à demander une diminution dans la durée de la peine qui lui a été infligée.

Ce sorcier n'est autre qu'un gros paysan à l'air lourd et vulgaire. Toute sa science se borne à nier à l'audience presque tous les faits qui lui sont imputés.

La cour, sur les réquisitions de M. Massot, avocat-général, et après avoir entendu M. Charbonnier pour l'appelant, a confirmé la sentence des premiers juges.

Le gérant responsable, B. MURAT.

CHEMIN DE FER DE LYON A GENÈVE

PAR LA Vallée du Rhône,

Avec embranchements sur GRENOBLE et CHAMBERY.

Capital social: 50,000,000 f., divisé en 100,000 actions de 500 f. chacune.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

MM.
CLÉMENT REYRE, membre du conseil général du Rhône, 1^{er} adjoint faisant fonctions de maire de Lyon, président.
LACROIX DE LAVAL, ancien député, ancien maire de Lyon.
ISAAC RÉMOND, membre du conseil-général du Rhône, censeur de la banque de Lyon.
RIBOUD, ancien président du conseil des prud'hommes, adjoint au maire de Lyon.
BERGIER, membre du conseil municipal de Lyon.
OLIVIER, de la maison Guyon et Olivier, banquiers.
MARCEAU-PIGNATEL, ancien négociant.

MM.
PAUL EYMARD, négociant.
RENÉ DARDEL, architecte de la ville de Lyon.
ANTONIN JOANNON, négociant, juge au tribunal de commerce de Lyon.
BOUCHARDIER, de la maison Guigou et Boucardier, banquiers, juge au tribunal de commerce de Lyon.
JACQUES BREITMAYER-VIGNIER, directeur de la Compagnie générale des bateaux à vapeur.
PROSPER REYRE, de la maison Pine-Desgranges et C^e, banquiers.
BURDET, gérant de la compagnie des Papins.
LOUIS BONNARDET, secrétaire.

Banquiers de la Compagnie: MM. veuve GUÉRY ET FILS.

On souscrit à Lyon, à partir du 18 février courant, dans les bureaux de la Compagnie, rue Lafont, n° 6, et chez M. DUGUEY, ancien notaire, rue du Plat, n° 2. (2738)

COMPAGNIE DU MIDI.

CHEMIN DE FER DE

MONTPELLIER A TOULOUSE.

CAPITAL SOCIAL: 60,000,000 DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

BÉRARD aîné, président de la chambre de commerce, ancien député, président.
ALBIN PARIER, maire de Montpellier.
ACHILLE DURAND, banquier.
P. FAREL, membre du conseil-général du département.
SCIPION BAZILLE, administrateur du comptoir d'escompte, membre de la chambre de commerce.
Banquiers de la Compagnie: MM. J. Durand et fils, à Montpellier.
Versement en souscrivant: un vingtième, soit 25 fr. par action de 500 fr.
La souscription est ouverte à Lyon chez MM. J. Boutoux et C^e, veuve Guéry et fils, Et. Gautier. Elle sera fermée le 28 février.

AUGUSTE FAJON, administrateur du comptoir d'escompte.
LICHTENSTEIN, administrateur du comptoir d'escompte.
JULES PAGEZY, propriétaire.
MONSSERVIN, négociant, président du tribunal de commerce de Côte.
H. GRANIER, membre de la chambre de commerce, secrétaire.
Banquiers de la Compagnie: MM. J. Durand et fils, à Montpellier.
Versement en souscrivant: un vingtième, soit 25 fr. par action de 500 fr.
La souscription est ouverte à Lyon chez MM. J. Boutoux et C^e, veuve Guéry et fils, Et. Gautier. Elle sera fermée le 28 février. (2740)

Etude de M^e Aubert, huissier à Lyon, rue Trois-Carreaux, 8.

Le samedi premier mars 1845, à dix heures du matin, sur la place Saint-Pierre, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en cinq établis pour menuisier, une grande quantité d'outils pour la même profession de menuisier, planches bois sapin, feuilles même bois, plateaux et planches bois de chêne, commode, garde-robe, garde-manger, chaises, fauteuil, un poêle en fonte, etc. (3618)

Même étude.

Le vendredi vingt-huit février 1845, à dix heures du matin, sur la place des Cordeliers, à Lyon, il sera procédé à la vente aux enchères et au comptant d'objets saisis, consistant en commodes, lampes, vaisselle faïence, chandeliers, un égouttoir, placard, lit garni, chaises, fauteuil, poêle en fonte, table, vases à fleurs, une cloison en planches, banque, balance, garde-robe, bureau, glace, et en un outillage complet pour l'orfèvrerie, composé de trente moules avec leurs accessoires, de creusets avec soufflets de forge, de quatre enclumes carrées, marteaux, un laminoir, etc. (3619)

A VENDRE

UNE PORTION DE MAISON

RUE DE L'HOPITAL,

Du prix de 33,000 f. et d'un revenu de 1,750 f. nets.

S'adresser, le dimanche, de huit à onze heures, à M. Auguste Morion, quai Pierre-Scise, n. 67. (1664)

A VENDRE.

80,000 MURIERS

GREFFÉS,

beaux et nouveaux.

GRAND-VENTS de 2 à 3 ans de greffe, 50 f. le cent.
MI VENTS — — — — — 45 —
BAGUETTES GREFFÉES de 1 an, 40 —

Ces mûriers, en tout supérieurs à ceux de la Provence, ont l'avantage d'être acclimatés à nos pays; ils sont beaucoup moins moelleux, et par cela ils ne craignent pas la gelée.

S'adresser à M. Bertrand, propriétaire pépiniériste à Grigny (Rhône).
Ledit pépiniériste vend aussi avec garantie jusqu'à la poussée des arbres. (1612)

Pharmacie Macors, rue Saint-Jean, 30, à Lyon.

ESSENCE COLOMBIENNE,

GUÉRISANT DE SUITE ET POUR TOUJOURS LES MAUX DE DENTS.

Le prix du flacon est fixé à 1 f. 50 c. (9093)

SIROP ET PÂTE PECTORALE D'ESCARGOTS,

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les rhumes, les enrhumements, la grippe, l'asthme, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine, sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PÂTE D'ESCARGOTS.
Prix: 2 f. la bouteille et 1 f. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Maligou, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (9156)

PAR BREVET D'INVENTION

(Sans garantie du gouvernement.)

ORDONNANCE DU ROI DU 10 NOVEMBRE 1844.

Nouvelle et seule méthode dont l'efficacité est constatée par l'expérience pour la prompte et radicale guérison de toutes les maladies secrètes, écoulements, fluxions blanches, irritations de matrice, dartres, rhumatismes, etc. Chez M. CLARION, médecin, membre de plusieurs sociétés savantes, quai d'Orléans, n. 51, au 1^{er}, à Lyon. — A Mâcon, dépôt chez M. Voituret, pharmacien, rue Municipale. (8864)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fluxions ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermozon, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, pharmacien, sur le port. (8149)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces, spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgements des glandes, des articulations, rhumatisme, goutte, les fluxions blanches des femmes, et contre les écoulements récents et invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez COURTOIS, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque, à Lyon.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Menestier, épicière, rue Royale, 4. — A Villefranche, chez M. Rozat, confiseur. — A Genève, chez M. Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (8570)

Etude de M^e Girardet, avoué, place du Gouvernement, n. 5.

VENTE PAR ADJUDICATION

D'UN FONDS DE MARCHAND-CHAPELLIER

TRÈS-BIEN ACHALANDÉ,

Situé à Lyon, port du Roi, bâtiments du Palais-Royal,

Dépendant de la succession de feu M. Champin.

Cette adjudication aura lieu le vendredi vingt-huit février 1845, à midi, en l'étude de M^e Duguey, notaire à Lyon, rue du Plat, 2.

S'adresser, pour plus amples renseignements, audit M^e Duguey, dépositaire du cahier des charges. (5214)

Bateaux à vapeur LES AIGLES, entreprise de L. Breitmayer aîné et C^e, place de la Charité, 42, à Lyon.



SERVICE SPÉCIAL DE

BATEAUX A VAPEUR

ENTRE

LYON ET VALENCE. L'AIGLE

Partira les jours impairs, à 10 heures 1/2 du matin, et touchera à tous les ports intermédiaires.

AVIS.

On demande deux jeunes gens de bonne tenue et connaissant la place de Lyon.

S'adresser chez M. Clément, rue de la Préfecture, 12. (1657)

BONNE OCCASION.

A VENDRE A BON MARCHÉ, une forte PRESSE A PRESSER en bois, avec son cabestan.

S'adresser à l'Imprimerie du journal, rue de la Poulillerie, 49.

SERINGUE

FONCTIONNANT SEULE,

DITE

AUTOCLYSE ATMOSPHÉRIQUE,

sans ressorts ni mécanismes.

JET RÉGULIER, FORME ÉLÉGANTE.

Cet objet, qui a obtenu les suffrages des médecins les plus distingués de la capitale, est garanti et ne se vend que 40 et 44 fr.

Seul dépôt à Lyon, chez Rivolle, lampiste, place du Piâtre, 4, près la place Saint-Pierre.

Nota.—Réparation avec garantie de toutes les pièces de lampes mécaniques. (4942)

AVIS.

On a perdu dimanche 23 courant, à la sortie du Grand-Théâtre, un bracelet en turquoises montées sur argent. On est prié de le rapporter au contrôle du théâtre. Il y aura récompense. (1665)

GAZ DE TURIN.

MM. les actionnaires sont priés de vouloir bien assister à la réunion qui aura lieu vendredi prochain 28 février, à une heure précise, chez M. G. Platzmann, 1, place Bellecour, pour prendre connaissance du dernier inventaire, etc. (7687)

ÉTUDE DE M^e VUY, NOTAIRE A LYON, QUAI SAINT-ANTOINE, N. 11.

A louer pour la Saint-Jean prochaine.

UN VASTE LOCAL,

Situé à Lyon, impasse Catelin, près la place Saint-Michel, pouvant servir de magasin, d'atelier ou d'entrepôt. (957)

S'adresser audit M^e Vuy, notaire.

AVIS.

On céderait, pour la valeur seule des agencements, la suite d'un commerce de son en plein triacité. (1661)

S'y adresser, place Grôlier, 1.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,